

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 20 décembre 2018

## L'apprentissage, une voie d'excellence :

## Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat Et la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France

## S'engagent pour le concours « Un des meilleurs apprentis de France »

Le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat, présidé par Bernard Stalter et la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France –SnMOF-, présidée par Jean-François Girardin, viennent de renouveler leur partenariat. Cette convention, signée en présence de la Ministre du Travail Muriel Pénicaud, a pour objectif de valoriser l'apprentissage au travers du concours « Un des meilleurs apprentis de France » organisé par la Société nationale des MOF.

Avec des savoir-faire incomparables, l'apprentissage constitue une autoroute vers l'emploi pour les jeunes de notre pays. Alors que 700 000 emplois restent non pourvus chaque année dans l'artisanat faute de personnel qualifié, l'apprentissage est un levier fort pour l'emploi. La reconduction de cette alliance entre l'APCMA et la SNMOF intervient au moment où la réforme de l'apprentissage se met en place. Une révolution professionnelle qui doit encourager les jeunes à choisir ce mode de formation, voie royale vers un emploi pérenne.

Les parcours d'exception des Meilleurs Ouvriers de France sont des exemples de nature à susciter des vocations chez les jeunes à la recherche d'un métier vecteur de sens. L'apprentissage y conduit en ce qu'il permet à la fois l'accomplissement de soi, l'excellence et la stabilité professionnelle. Pour Jean-François Girardin, président de la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France et ancien chef des cuisines du Ritz à Paris : « il faut faire connaître l'ensemble des métiers qui participent à la fierté de notre pays, les français ignorent le plus souvent qu'une élite professionnelle forme à des métiers d'excellence. L'apprentissage est à ce titre le moyen le plus efficace pour offrir aux jeunes des formations trop souvent méconnues mais si valorisantes ».

Depuis 1985, la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France gère et organise le concours « Un des meilleurs apprentis de France ». Ce concours a pour objectif d'encourager les jeunes à s'orienter vers l'apprentissage par le biais de la reconnaissance et de la valorisation de l'excellence professionnelle. Avec cette convention les chambres de métiers et de l'artisanat poursuivent leur accompagnement à l'organisation des épreuves du concours « Un des meilleurs apprentis de France », un symbole fort et encourageant pour les jeunes qui choisiront l'apprentissage.

Depuis le début de la réforme de l'apprentissage, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat a été force de propositions, notamment en remettant son livre blanc de l'apprentissage à la ministre du travail en décembre 2017. Pour Bernard Stalter, président du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et artisan coiffeur passé par l'apprentissage : « la signature de cette convention vient compléter la mobilisation du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat dans la formation des jeunes qui font le choix de l'apprentissage. Les chambres de métiers et de l'artisanat gèrent 112 Centres de formations. Près de 80 % des 140 000 jeunes qui y sont formés chaque année trouvent un emploi pérenne dans les six mois suivant leur sortie de formation ».

CONTACT PRESSE: APCMA - Géraldine Squenel: 01 44 43 10 65 / 06 89 23 95 55 - squenel@apcma.fr

SnMOF – Juliette Bebin: communication@mof.fr